

Le BE du REF-Union a souhaité répondre aux interrogations d'un maximum de radioamateurs concernant la modification des statuts.

Sur la liste de diffusion des présidents des établissements départementaux, des questions très intéressantes ont déjà été posées et nous souhaitons élargir le débat à tous

Pour cela nous avons ouvert un forum où chacun pourra s'inscrire et poser des questions. Les responsables de la rédaction de ces statuts essayeront de répondre.

Le forum est modéré et les pseudonymes seront rejetés. Seules les personnes identifiables par indicatif ou autre sont admises à poster questions et commentaires.

La durée de vie de ce forum est limité à l'adoption des textes en AGE.

Vous trouverez ce forum à l'adresse suivante : <http://age.ref-union.org>

Tout autre forum, même affichant illégalement notre logo, ne peut parler au nom du REF-Union.

Un site WORDPRESS cherche à discréditer le REF-Union par des assertions mensongères sur la participation de prétendus membres de la commission statuts.

Ceci est entièrement faux. Sinon qu'ils se nomment.

Le Bureau Exécutif du REF-Union

